MNH revue
174 | novembre 2011

PAGE 2

MANIFESTATION À STRASBOURG

PATIENTS D'ICI, PATIENTS D'AILLEURS les interprètes à l'honneur

PAGE 8

UN IMPOT SUR NOTRE SANTE ? C'EST NON !

MNH

LIGNE CLAIRE fête ses 10 ans

PAGE 28

MNH

OSTÉOPATHIE CHIROPRACTIE

PAGE 30

DOSSIER PAGE 4

PLAN DE RIGUEUR : interview de Gérard Vuidepot, président de la MNH

Adhérente
MUTUALITÉ FRANÇAISE

Plan Fillon

LE HOLD-UP sur la santé

Augmentation de 3,5 % de la taxe sur les contrats d'assurance qui culmine dorénavant à 7 %, projet de fiscalisation des réserves des mutuelles... En 2012, les Français qui disposent d'une complémentaire santé vont s'acquitter d'une facture de 1,1 milliard d'euros à mettre en parallèle avec la contribution de 200 millions demandée aux grosses fortunes ! Injustice sociale, pénalisation des ménages, mise en péril de la protection sociale, recul de l'accès aux soins... Avec la Mutualité française, la MNH appelle à signer la pétition en ligne *Un impôt sur notre santé, c'est non !*

par Jean Gaultier

Le 24 août dernier, alors qu'il révèle les mesures de son plan de rigueur, le Premier ministre s'efforce de préciser que le gouvernement « *fait attention à prendre des mesures qui ne cassent pas la croissance* ». Mais il omet de dire à quel prix ! Car il s'attaque lourdement au pouvoir d'achat et, plus grave encore, à la santé des Français. En dépit des argumentations paradoxales du Premier ministre (« *il faut demander davantage aux ménages aisés qu'aux modestes* »), l'État a bel et bien décidé de lever un nouvel impôt et met une fois de plus à contribution des familles déjà fragilisées. Abusée par des leurres plus médiatiques sur la taxation des sodas et des parcs à thèmes, la presse tarde à comprendre et à relayer ce qui constitue pourtant la mesure la plus douloureuse : le relèvement à 7 % de la taxe sur les contrats d'assurance responsables. Dans le viseur de l'État, les 94 % de Français qui souscrivent à une complémentaire santé.

Une augmentation infondée

La position du gouvernement qui tente de masquer un dispositif d'imposition déguisée en assimilant les mutuelles aux entreprises du CAC 40 qui auraient bénéficié d'une niche fiscale finit tout de même par paraître douteuse et inéquitable : ainsi ce constat en forme d'autocritique repris par le chroniqueur Jean-Michel Aphatie de RTL alors qu'il interroge Etienne Caniard, le président de la FNMF : « *Le ministre de la Santé là-dessus, on ne l'a pas du tout entendu. Il n'a absolument rien dit. Le Premier ministre, il n'a pas du tout parlé, pas une fois de votre mesure. Personne n'en parle.* » Évidemment car l'argumentation gouvernementale ne tient pas : les mutuelles ne font aucun profit, ne rémunèrent aucun actionnaire et l'intégralité de leur argent est celui de leurs adhérents qui assurent solidairement leur santé. Alors qu'il prétend taxer les structures, l'État ponctionne en réalité leurs usagers.

Les Français paient un impôt sur leurs besoins de santé

La diffusion des contrats responsables, voulue par les pouvoirs publics dans le cadre de la dernière réforme de l'Assurance maladie qui les ont donc épargnés de toute fiscalisation, a été largement portée par les vraies mutuelles qui, comme la MNH, agissent en acteurs responsables de la santé. Ces contrats veillent à faire respecter le passage par un médecin traitant, intègrent au moins deux prestations de prévention et limitent la sélection des risques.

D'ÉTAT

Les adhérents mutualistes ont été clairement trompés ! Une première fois début 2011 avec la création de la taxe (3,5 %) et une seconde en cette fin d'année avec son doublement brutal. Depuis 2008, les taxes qui frappent les organismes complémentaires ont été multipliées par 20, de 177 millions d'euros en 2008, elles approcheront les 3,5 milliards en 2012 avec, à chaque fois, d'inévitables répercussions sur les cotisations. Les conséquences sont hélas connues : renoncement aux soins, recours à des garanties moins protectrices ou démutualisation. Alors que le régime obligatoire transfère des pans entiers de charges vers les mutuelles et que la Sécurité sociale ne cesse de se désengager (elle ne prend ainsi plus en charge que 55 % des soins de ville), le gouvernement choisit de taxer le seul outil qui reste aux Français pour faire face à leurs dépenses de santé en créant un impôt sur le besoin !

Le trésor caché des mutuelles !

Dans le même temps, Sébastien Huyghe (Nord) et Valérie Rosso-Debord (Meurthe-et-Moselle), députés UMP, concoctaient un amendement pour taxer les "réserves" des mutuelles. Selon eux, elles disposeraient d'un véritable trésor caché, un pactole qu'il suffirait de taxer. Un argument vieux, comme la désinformation, malignement alimenté par la mise en pâture de chiffres vertigineux, de milliards d'euros. Une attaque en règle et sans nuance contre les mutuelles qui, avec le soutien de leurs adhérents qui en sont les propriétaires et gestionnaires, assurent leur pérennité. La législation européenne impose aux mutuelles de constituer des réserves dites de solvabilité afin de faire face aux sinistres et de protéger les assurés. Il ne s'agit en aucun cas de pactoles et encore moins de trésors cachés, l'ensemble des réserves de la MNH

Manifestation du 11 octobre dernier

ne représentant, par exemple, qu'un peu plus d'un mois de dividendes de l'entreprise Total ! Non seulement ces réserves sont constituées par obligation légale mais elles sont complètement transparentes : ainsi chaque année, *MNH revue*, le magazine des adhérents de la MNH, publie-t-elle ses résultats financiers, des résultats par ailleurs communiqués à l'autorité de contrôle. Les mutuelles, frappées chaque année un peu plus par les ponctions autoritaires des pouvoirs publics, doivent-elles finalement vivre à crédit comme l'État ? Impossible ! L'État souhaite-t-il entraîner les mutuelles dans la même spirale du déficit que l'Assurance maladie ? Même le député Yves Bur, qui s'était pourtant distingué dès 2009 en stigmatisant ces soi-disantes réserves a fait machine arrière au lendemain d'une rencontre avec l'Autorité de contrôle prudentiel : « *La situation des mutuelles est très contrastée et leur marge d'exploitation reste assez faible. Il appartient aux adhérents des mutuelles de décider, dans la transparence, de ce qu'ils veulent faire de leurs réserves, les capitaliser ou les mettre au service des assurés.* »

Face à ces décisions injustes et à ces projets inquiétants qui remettent fondamentalement en cause la protection sociale des Français, et plus particulièrement des plus modestes d'entre eux, la MNH encourage ses adhérents à participer activement au grand mouvement de mobilisation initié par la Mutualité française en signant massivement la pétition en ligne disponible sur le site **www.mnh.fr**

« Les mutualistes

Gérard Vuidepot, président de la MNH

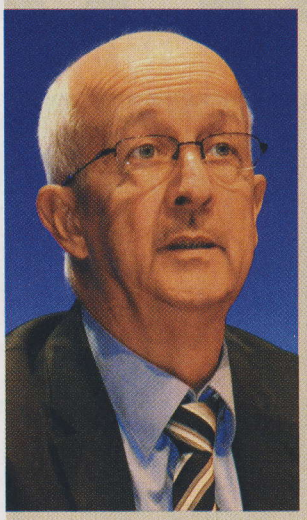

Pour justifier cette nouvelle hausse de 3,5 %, le gouvernement invoque la nécessité de supprimer un régime dérogatoire. En clair le gouvernement les assimile à une niche fiscale. L'argument est-il recevable ?

Les déficits publics de la France s'aggravent d'année en année, la dette sociale s'élève à 140 milliards d'euros ; les jeunes générations et même les futures sont pénalisées avec ce remboursement dont il faudra s'acquitter.
Les causes sont multiples, mais ce qui est sûr c'est que les assurés sociaux ne sont pas responsables de cette situation.
Depuis le 1er octobre 2011, les mutualistes sont assujettis à une nouvelle taxe sur leurs cotisations de 3,5 % qui se cumule à celle instaurée depuis le 1er janvier 2011, et qui s'ajoute à la contribution de 5,9 % au titre de la CMU (Couverture maladie universelle). Dans notre pays, la CMU est financée par les seuls organismes de protection complémentaire et ses excédents (100 millions d'euros en 2010) sont reversés à l'Assurance maladie.
Quel est le secteur d'activité qui a été autant pénalisé cette année ? Les cotisations santé sont plus taxées, près de 13 %, que la restauration, 5,5 % !
Comment peut-on qualifier de niche fiscale la non imposition des cotisations mutualistes quand on sait que celles-ci permettent tout simplement d'accéder aux soins.
Comparons 1,1 milliard d'impôt nouveau qui sera acquitté chaque année par les mutualistes (75 millions d'euros estimés sur 2012 pour la MNH) avec la contribution exceptionnelle appelée sur les très hauts revenus.
Les mutualistes sont même frappés d'une double peine, puisque non seulement leurs cotisations ne sont pas déductibles de leurs revenus imposables, mais elles deviennent maintenant surtaxées à près de 13 %.
Veut-on décourager l'adhésion à une mutuelle ?
Chacun appréciera l'équité et la justice de cette nouvelle mesure.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand, estime que la répercussion de la taxe sur les cotisations n'est en rien obligatoire et qu'elle peut être prélevée sur les réserves ; dans le même temps, un projet d'amendement envisage de taxer directement les fameuses "réserves" des mutuelles qui, selon le gouvernement, seraient excessives. Jean Arthuis, le président de la commission des Finances, parle même d'un secteur « en bonne santé ». Réalisme ou démagogie ?

Les directives Exigences européennes transcrites en droit français ont fixé un niveau de réserves instaurant davantage de garanties pour

sont frappés d'une double peine »

les adhérents et constituant la solvabilité de la mutuelle, c'est-à-dire sa capacité à verser les prestations dues à chaque bénéficiaire.
La MNH respecte bien sûr cette exigence et dispose en outre, comme beaucoup de mutuelles, d'une réserve libre.
C'est celle-ci qui suscite les convoitises perverses des pouvoirs publics. Cette réserve s'élève pour la MNH à 230 millions d'euros. Rapportée à chaque membre bénéficiaire, cette réserve est de 205 € ; peut-on qualifier de riches les mutualistes hospitaliers qui disposent d'une telle épargne ? Méritent-ils d'être à nouveau pénalisés ? Leur bien commun relève-t-il de l'Impôt sur la grande fortune ?
Les mutuelles ne sont pas des sociétés de capitaux, imaginons que le niveau de fonds propres ou de réserve d'une société capitalistique soit jugé trop important et que l'État le taxe !
Après l'injustice de l'impôt, nous ferions l'objet d'une spoliation qui condamnerait sans appel la bonne gestion prudente et équilibrée de notre système solidaire alors que les politiques publiques aggravent les déficits chaque année, sans être sanctionnées ?

Depuis des années et au fur et à mesure de l'alourdissement de la fiscalité des mutuelles, ces dernières dénoncent le risque de démutualisation, un risqué nié par les pouvoirs publics qui mettent en avant la CMUC pour les plus fragiles. Qu'en est-il aujourd'hui ? Assiste-t-on déjà à des mouvements de renoncement ?

Il faut malheureusement le constater ; de plus en plus de personnes sont contraintes à ces choix, de nombreuses études en témoignent. Près d'un tiers de nos concitoyens déclarent avoir reporté ou renoncé à des soins médicaux au cours des derniers mois en raison de difficultés financières et ces chiffres sont en progression par rapport à l'année précédente. L'Assurance maladie couvre le risque lourd, notamment les affections de longue durée (ALD) ; par contre notre régime obligatoire ne rembourse que 55 % des soins de ville et sans protection complémentaire les restes à charge sont si élevés que ces personnes renoncent aux soins, d'autant que les dépassements d'honoraires constituent déjà un handicap d'accès aux soins.

Comment les mutuelles réagissent face à cette fiscalisation grimpante ? Pourquoi les lobbys des parcs d'attraction et de l'immobilier semblent mieux armés pour faire plier les pouvoirs publics ?

Oui, il faut le reconnaître, la "cause mutualiste" ne suscite pas de grand débat et pourtant il s'agit de sujet de société, permettez-moi de le dire, bien plus important que la fiscalité des parcs d'attraction qui a échappé au plan de rigueur édicté par le gouvernement au mois de septembre dernier.
Au moment où les États-Unis instaurent un régime de protection sociale universel pour les personnes les plus démunies, la France procède à un démantèlement de son régime obligatoire, pénalise, sanctionne le régime complémentaire et entend le faire entrer dans la banalisation d'un marché de biens et de services, sans même parler de la fiscalité à venir qui considérerait les mutuelles comme des entreprises de profit assujetties à l'impôt sur les sociétés. Les mutualistes seraient censés faire des bénéfices ; à l'avantage de quels actionnaires ? pour récompenser quel capital ?
Oui, il s'agit bien d'un sujet de société sur lequel les responsables politiques seront interpelés. Les mutualistes pourront faire entendre leurs voix.